

CAAMI -info

mars-avril 2010

Editeur responsable:
 Joël Livyns
 Administrateur général

Adresse expéditeur:
 Rue du Trône 30A
 1000 Bruxelles

Tél. 02 229 35 00
 Fax 02 229 35 58
 www.caami.be
 info@caami-hziv.fgov.be

Bureau de dépôt Oostende Mail
 Cette revue paraît
 bimestriellement
 Année de parution 8 - numéro 2
 Rédacteur en chef: G. Janssens

CAAMI-info est imprimé sur du
 papier recyclable et avec
 de l'encre écologique. L'emballage
 est biodégradable.

Contenu

p.1 Le médecin-conseil

p.2 Demandez votre dossier médical

p.3 Tarifs des médecins à partir du 1^{er} janvier 2010

p.4 Le diabète

Le médecin-conseil

Chaque office régional bénéficie d'un service médical où officie un médecin-conseil.

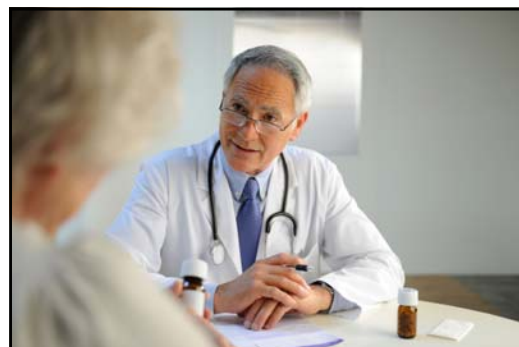
Qui est-il ?

Le médecin-conseil est un médecin spécialisé en médecine d'assurance et de dommage corporel. Son statut est repris dans la loi. Il prend ses décisions en âme et conscience en fonction de la réglementation en vigueur.

Il vous conseille

Le médecin-conseil vous aide à faire valoir vos droits. Si vous êtes en incapacité de travail, il peut vous aider à réintégrer le marché de l'emploi en vous conseillant, par exemple, une réadaptation professionnelle.

Il vous indique également où vous pouvez trouver de l'aide adaptée (service social, autres institutions,...).



Il donne son accord

Certains soins médicaux ou médicaments nécessitent l'accord préalable du

médecin-conseil pour être remboursés. Il vérifie si toutes les conditions sont réunies pour certaines prestations plus onéreuses par exemple.

Il s'agit entre autres de:

- certains médicaments ou appareils médicaux;
- certaines prestations chirurgicales;
- traitements logopédiques ou orthodontiques.

Il contrôle l'incapacité de travail

Lorsque vous êtes en incapacité de travail, le médecin-conseil peut vous convoquer pour un contrôle auquel vous devez vous présenter. Vous devez également le consulter, entre autres, pour toute demande relative à:

- une reprise de travail à temps partiel;
- l'exercice d'une activité bénévole;
- un séjour à l'étranger.

En cas de désaccord

Vous pouvez adresser un recours contre une décision du médecin-conseil auprès du tribunal du travail.

Demandez de plus amples informations sur cette procédure auprès de votre office régional.

Demandez votre Dossier Médical Global

Le Dossier Médical Global (DMG) contient toutes vos données médicales (opérations, maladies chroniques, traitements...). Il permet un meilleur accompagnement et une meilleure concertation entre vos médecins.

Quels sont vos avantages?

En plus d'un meilleur suivi de votre santé, vous serez **remboursé jusqu'à 30% en plus** pour une consultation de votre médecin généraliste (à son cabinet ou pour une visite à domicile). Voyez les tarifs de la page 3.

Il est obligatoire d'ouvrir un DMG si vous souhaitez entamer un trajet de soins (insuffisance rénale ou diabète de type 2) ou un traitement de rééducation diabète de type 2 en milieu hospitalier.

Comment ouvrir un DMG?

Demandez à **votre médecin généraliste** d'ouvrir votre DMG. Vous paierez cette consultation d'ouverture 27,76 EUR¹ qui sera intégralement remboursée par la CAAMI.

Une possibilité de remboursement via tiers payant existe également pour autant que vous ayez effectué une demande expresse auprès de votre médecin traitant. Dans ce dernier cas, les 27,76 EUR seront facturés directement à la CAAMI.

Validité de votre DMG?

Un DMG ouvert en janvier 2010 reste valable jusqu'au 31 décembre 2012 (année d'ouverture + 2 ans). Il peut être prolongé lors d'une consultation ou d'une visite chez votre médecin généraliste.

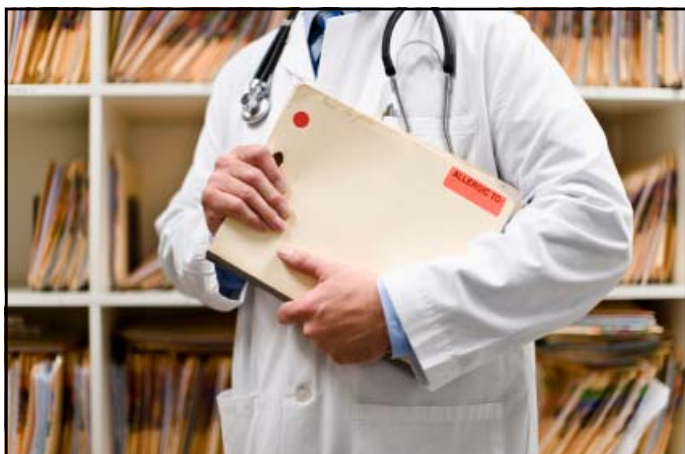
Vos obligations

Pour bénéficier des avantages du DMG, vous devez **consulter le médecin généraliste qui l'a ouvert**. S'il travaille dans un cabinet médical de groupe, vous pouvez consulter un de ses collègues. Un cabinet médical de groupe est une association entre différents médecins qui exercent leur activité en commun.

Changer de médecin?

Si vous changez de généraliste, demandez au nouveau de **prendre contact** avec votre ancien médecin pour transférer votre DMG. Le nouveau médecin vous fera payer à nouveau 27,76 EUR¹.

Cette somme ne vous sera remboursée intégralement qu'à la condition qu'il n'y ait pas eu d'attestation DMG rentrée la même année au nom de votre ancien médecin.



¹ Montant au 1/1/2010.

Arlon déménage!

Nos bureaux d'Arlon **quitteront bientôt** leurs locaux de la Rue des Martyrs! **Dès le 22 mars prochain**, vous pourrez les retrouver **à l'Avenue de la Gare n° 2** dans un bâtiment entièrement remis à neuf. Les informations suivront...

Poperinge aussi...

Notre permanence à Poperinge **a déménagé**. Vous la retrouverez au Grote markt 1 - 8970 Poperinge au lieu de Veurnestraat 55.

Les horaires sont inchangés (les Mardis de 13h30 - 15h).

Tarifs des médecins à partir du 1^{er} janvier 2010

Consultation au cabinet d'un médecin généraliste

N° de nomenclature	Prestation	Vous payez	On vous rembourse	
			Assuré normal	Intervention majorée ¹
101010	Consultation du médecin généraliste avec droits acquis Avec DMG ²	13,98	9,79 11,05	12,89 13,22
101032	Consultation au cabinet du médecin généraliste agréé Avec DMG ²	19,37	13,56 15,31	17,88 18,33
101076	Consultation au cabinet du médecin généraliste agréé accrédité Avec DMG ²	22,67	16,86 18,61	21,18 21,63
101091	Supplément de garde porté en compte pour les consultations tenues de 19 à 21 h dans le cadre d'un service de garde organisé	2,11	2,11	2,11
101113	Supplément de permanence porté en compte pour les consultations effectuées entre 18 et 21 h, réservé aux médecins inscrits auprès d'un service de garde organisé	2,11	2,11*	2,11*
102771	Ouverture ou prolongation du DMG ² par un médecin généraliste agréé	27,76	27,76	27,76
102852	Honoraires complémentaires pour l'utilisation d'un passeport diabétique par le médecin	18,09	18,09	18,09

*Conditions: - Avoir un DMG le jour où est porté en compte le supplément de permanence
- Consulter le médecin généraliste qui a accès à votre dossier médical global

Visite par un médecin généraliste

N° de nomenclature	Prestation	Vous payez	On vous rembourse					
			Enfant moins de 10 ans		Bénéficiaire de 10 à 75 ans		Personne de plus de 75 ans ou malade chronique	
			Assuré normal	Intervention majorée	Assuré normal	Intervention majorée	Assuré normal	Intervention majorée ¹
103110	Visite par un médecin généraliste avec droits acquis Avec DMG ²	27,79	21,93	26,27	17,07	25,11	18,07	25,11
			21,93	26,27	18,07	25,11	20,99	25,92
103132	Visite par un médecin généraliste agréé Avec DMG ²	34,03	25,91	31,95	21,12	31,38	22,12	31,38
			25,91	31,95	22,12	31,38	25,70	32,18
104215	Visite entre 18 h et 21h Avec DMG ²	45,27	34,20	42,69	29,59	41,13	30,59	41,13
			34,20	42,69	30,59	41,13	30,59	41,13
104252	Visite le week-end du samedi 8h au lundi 8h Avec DMG ²	51,05	38,17	48,24	33,41	46,64	34,41	46,64
			38,17	48,24	34,41	46,64	34,41	46,64

¹ **Intervention majorée:** attribuée, entre autres, aux veuves, veufs, invalides, pensionnés, orphelins et chômeurs complets âgés de 50 ans et plus (qui perçoivent des allocations depuis au moins un an) à faibles revenus, aux personnes handicapées bénéficiant d'allocations, aux bénéficiaires du revenu d'intégration, aux bénéficiaires de l'OMNIO ainsi que les personnes à charge de toutes ces catégories.

² La réduction de quote-part personnelle pour tout assuré détenteur d'un DMG (dossier médical global) vaut **tant pour les consultations que pour les visites de votre médecin traitant à votre domicile**. Le droit à la réduction de quote-part personnelle vaut également dans certaines situations lors d'une consultation d'un médecin qui n'est pas le médecin qui gère le DMG. Ce cas de figure peut se présenter lors d'une consultation dans le cadre d'une pratique de groupe ou d'un congé ou maladie de son propre médecin. Le patient doit, pour ce faire, donner expressément son accord à ce médecin traitant pour qu'il puisse consulter le DMG chez son propre médecin.

Le diabète

Le diabète est une maladie chronique. La maladie se caractérise par une production insuffisante d'insuline par l'organisme ou par une insensibilité à l'effet de l'insuline. De ce fait, le sucre contenu dans l'alimentation (source d'énergie de l'organisme) n'est pas suffisamment absorbé. Cela entraîne une augmentation du taux de glycémie (hyperglycémie), qui provoque des troubles vasculaires, une augmentation du (mauvais) cholestérol et de l'hypertension.

Dans notre société, le diabète est une des maladies chroniques les plus fréquentes qui peut augmenter le risque de décès dus aux maladies cardiovasculaires. Il existe également un risque accru de cécité et d'affection rénale chez les patients diabétiques.

La maladie est cependant parfaitement contrôlable et un bon contrôle permet d'éviter ces risques.

Quels sont les types de diabète?

Nous pouvons en gros distinguer 2 types:

- Le type 1 apparaît généralement dès l'enfance et est dû au pancréas qui ne produit pas suffisamment d'insuline.
- Dans le type 2, il y a suffisamment d'insuline, mais l'organisme n'y réagit pas assez. Cette forme de diabète peut apparaître à tous moments mais il se développe surtout avec l'âge et chez les personnes en surpoids. Autrefois, on appelait également le type 2 le diabète de vieillesse, mais vu le nombre croissant de jeunes en surpoids, cette dénomination n'est plus d'actualité.

Le diabète de grossesse est une forme particulière de diabète chez les femmes enceintes. Il est provoqué par des hormones secrétées par le placenta. Cette forme de diabète disparaît la plupart du temps quelques jours après la naissance de l'enfant.

Traitement

Le type 1 ne peut pour le moment qu'être traité par insuline, le type 2 se traite par un régime et par un nombre de médicaments oraux éventuellement accompagnés d'insuline.

Les médicaments seuls ne suffisent cependant pas. Il faut stabiliser au mieux le taux de glycémie en combinant les médicaments, le régime et l'activité physique. Il est important de maintenir un juste équilibre entre un taux de glycémie trop bas (hypoglycémie) et un taux de glycémie trop élevé (hyperglycémie), mais ce n'est pas toujours facile.

Pour les patients souffrant de diabète, il est encore plus important que pour les autres de ne pas fumer, de garder un poids normal, de faire de l'exercice, de suivre attentivement leur tension artérielle et leur cholestérol et de les traiter.

Plus d'informations?

- www.diabete-abd.be
- 02 374 31 95



Bureau de Charleroi

A partir du 1er mars 2010, notre bureau de Charleroi (Rue de la Rivelaïne 4 – 6061 Montignies-sur-Sambre) adaptera ses heures d'ouverture. Les modifications apparaissent en rouge.

- Lundi: 8H30-**12H30 + 13H30** - 18H
- Mercredi: FERME
- Vendredi: 8H30 - **12H30**

- Mardi: 8H30 - **12H30 + 13H30** - 16H
- Jeudi: 8H30 - **12H30 + 13H30** - 16H

CAAMI Charleroi 071/ 32 91 98